



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# GUIDE DE L'ÉTABLISSEMENT AFFELNET

— AFFECTATION DES ELÈVES SUR LE NET —

## DEMANDE D'AFFECTATION EN

- SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE
- SECONDE PROFESSIONNELLE
- PREMIÈRE ANNÉE DE CAP (2 ANS)

# SOMMAIRE

---

<b>FICHE N°1</b>	AFFELNET AFFECTATION DES ELEVES SUR LE NET	PAGE 1
<b>FICHE N°2</b>	LES CRITÈRES UTILISÉS DANS L'APPLICATION AFFELNET	2
<b>FICHE N°3</b>	LE DOSSIER DE DEMANDE D'AFFECTATION	3
<b>FICHE N°4</b>	SAISIR LES DEMANDES D'AFFECTATION	4
<b>FICHE N°5</b>	SAISIE EN ÉTABLISSEMENT - TABLEAU RÉCAPITULATIF -	5
<b>FICHE N°6</b>	COMMISSION PRÉ-AFFELNET	6
<b>FICHE N°7</b>	CAS PARTICULIERS	7 ET 8
<b>FICHE N°8</b>	SPÉCIAL COLLÈGE ET TROISIÈME DP6	9
<b>FICHE N°9</b>	SPÉCIAL SEGPA	10
<b>FICHE N°10</b>	SPÉCIAL LYCÉE	11
<b>FICHE N°11</b>	SPÉCIAL ÉTABLISSEMENT PRIVÉ	12
<b>FICHE N°12</b>	SPÉCIAL ÉTABLISSEMENT AGRICOLE	13
<b>FICHE N°13</b>	SPÉCIAL ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS À L'ACADÉMIE DE DIJON	14
<b>FICHE N°14</b>	AFFECTATION ET NOTIFICATION - SUIVI DE L'AFFECTATION	15
<b>FICHE N°15</b>	CALENDRIER DE L'AFFECTATION 2011	16
<b>ANNEXE N°1</b>	LES SECONDES À RECRUTEMENT ACADÉMIQUE	17
<b>ANNEXE N°2</b>	ONZE CAP SANS "BONUS FILIÈRE"	18
<b>ANNEXE N°3</b>	TABLEAU DES COEFFICIENTS SECONDES GÉNÉRALES, TECHNOLOGIQUES ET SPÉCIFIQUES ET CAP - BAC PRO -	19 À 22
<b>ANNEXE N°4</b>	NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS	23
<b>ANNEXE N°5</b>	DOSSIER DEMANDE D'AFFECTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE, SECONDE PROFESSIONNELLE, PREMIÈRE ANNÉE DE CAP	24 ET 25
<b>ANNEXE N°6</b>	DEMANDE DE DÉROGATION À L'ENTRÉE EN SECONDE GT	26
<b>ANNEXE N°7</b>	DOSSIER DE CANDIDATURE À LA COMMISSION PRÉ-AFFELNET	27

# AFFELNET

## AFFectation des ELèves sur le NET

---

L'ensemble des opérations se déroule sur le NET : saisie et édition des résultats.

Les données des élèves sont issues de SCONET.

Pour les élèves de troisième, les notes du DNB seront directement transférées dans AFFELNET.

Tous les vœux sont traités par une procédure d'affectation automatisée (PAM).

### OBJECTIFS DE PAM :

#### ✱ PAM : PRÉ-AFFECTATION AUTOMATIQUE MULTICRITÈRES

PAM est une application informatique qui calcule le barème de chaque élève pour chaque vœu exprimé, à partir de critères définis par la politique académique. Pour chaque vœu, il classe ensuite les barèmes par ordre décroissant.

Avantages : - équité dans le traitement des dossiers ;  
- meilleure transparence pour les familles.

#### ✱ L'APPLICATION AFFELNET

Elle attribue à chaque élève une seule affectation sur son vœu le mieux placé en tenant compte de la capacité d'accueil.

#### ✱ LES FORMATIONS CONCERNÉES

Les secondes professionnelles (Bac pro) de LP et de LPA.

Les premières années de CAP de LP et de LPA.

Les secondes générales et technologiques.

#### ✱ LES PRIORITÉS ACADÉMIQUES

Avantage donné aux montants.

Priorité d'affectation aux premiers vœux.

Priorité d'affectation dans le lycée de secteur.

Priorité aux élèves de SEGPA et de troisième d'insertion pour l'affectation en CAP.

# LES CRITÈRES

## UTILISÉS DANS L'APPLICATION « AFFELNET »

- \* **SIX “GROUPES D'ORIGINE”** (automatique)
  - Troisième SEPGA - Troisième d'insertion
  - Troisième de LPA (enseignement agricole)
  - Troisième générale, troisième DP6
  - DIMA (Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance) - Dispositifs MGI (Mission Générale d'Insertion)
  - Seconde générale et technologique
  - Seconde professionnelle - Première année de CAP
  
- \* **L'EFFET “FORMATION D'ORIGINE”** (automatique)
 

Selon le groupe d'origine, les résultats sont affectés d'un coefficient :

  - 1.1 pour les troisièmes générales et troisièmes DP6
  - 1.1 “ troisièmes de l'enseignement agricole
  - 1.0 “ secondes générales et technologiques
  - 1.0 “ secondes professionnelles et premières années de CAP
  - 1.0 “ DIMA - Dispositifs MGI
  - 0.7 “ troisièmes SEPGA et troisièmes d'insertion
  
- \* **DES NOTES COEFFICIENTÉES**

Les notes utilisées sont celles de la classe de troisième (note moyenne des trois trimestres). Pour les élèves de troisième, les notes du DNB sont automatiquement transférées dans AFFELNET et multipliées par des coefficients associés à une spécialité, à un enseignement d'exploration ou à un niveau (2<sup>de</sup> GT).
  
- \* **LE LISSAGE**

Un traitement statistique rend les notes comparables.
  
- \* **L'AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

Est formulé uniquement pour les vœux de la voie professionnelle et donne lieu aux bonus suivants (saisie obligatoire d'une valeur) :

TrèsFavorable = 300    Favorable = 200    AssezFavor = 100    Aucun = 0

Cette valeur doit refléter :

  - l'assiduité du jeune et son investissement dans le travail scolaire
  - la qualité de son projet d'orientation
  
- \* **BONUS DIVERS** attribués automatiquement
  - **Premier vœu** : 500 points
  - **Bonus “filière”** : 2000 points  
pour les seuls élèves de SEPGA et de troisième d'insertion candidats à un CAP (sauf onze CAP - VOIR ANNEXE 2)
  - **Bonus “lien zone géographique”** : 5000 points  
pour un élève qui demande son lycée de secteur et l'un des enseignements d'exploration suivants : sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques.
  - **Bonus “redoublement”** : 5000 points  
pour les élèves de seconde professionnelle et première année de CAP demandant un redoublement dans la même spécialité et le même lycée.

# LE DOSSIER DE DEMANDE D'AFFECTATION

---

## ✿ QUI N'EN FAIT PAS ?

L'élève de troisième qui va redoubler (attention : il faudra saisir cette décision dans AFFELNET).

## ✿ QUI FAIT UN DOSSIER ?

Tout élève en classe de :

- troisième générale, troisième DP6, troisième de l'enseignement agricole
- troisième SEGPA ou troisième d'insertion
- seconde professionnelle (redoublement ou réorientation)
- première année de CAP (redoublement ou réorientation)
- seconde générale et technologique (redoublement ou réorientation)

## ✿ COMBIEN DE DOSSIERS ?

- Un seul, qui :
- sert à collecter les vœux d'affectation ;
  - est utilisé comme support de saisie de vœux, d'avis, de notes ;
  - est un document administratif qui fait foi en cas de contestation ;
  - est conservé dans l'établissement.

## ✿ VŒUX D'AFFECTATION

**Trois vœux possibles :**

- en seconde professionnelle en LP, LPA ou CFA
- en première année de CAP en LP, LPA ou CFA
- en seconde générale et technologique, en LEGT ou LEGTA.

### **Demandes théoriques**

Les familles sont invitées à déclarer leurs vœux dans le privé ou en apprentissage (pas de notification d'affectation) ainsi que les vœux hors académie.

### **Pour entrer en seconde générale et technologique**

Pour garantir l'affectation en seconde générale et technologique, il est fortement recommandé de faire un troisième vœu sur le lycée de secteur avec l'un des enseignements d'exploration suivants : sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques, sauf dans le cas où la famille envisage une poursuite d'étude dans l'enseignement privé ou par apprentissage.

### **Dérogation**

VOIR PAGE 7.

## SAISIR LES DEMANDES D'AFFECTATION

### ✱ QUI SAISIT ?

L'établissement d'origine.

### ✱ COMMENT ET QUAND ?

**Pour les établissements publics de l'éducation nationale et privés sous contrat de l'académie**, sur le serveur intranet académique

<http://intranet.in.ac-dijon.fr/intranet/ServLigne/GestEns/affectation/affectation.htm>

**du 30 mai au 20 juin 2011**

**Pour tous les autres établissements**, sur le site :

<https://bv.ac-dijon.fr/affelnet3horsaca>

**du 30 mai au 16 juin 2011**

en s'aidant du guide de saisie (un pour chaque site) et de la "FICHE N°5" (ci-contre)

### ✱ QUE SAISIR ?

- La zone géographique obligatoire qui correspond au domicile de l'élève.
- Les vœux des élèves, y compris les vœux hors académie, ceux pour le privé et l'apprentissage.
- La décision d'orientation. Pour les élèves de troisième des établissements publics, il est obligatoire de saisir les décisions de redoublement.
- Les notes de la classe de troisième pour les élèves qui ne sont pas scolarisés dans un établissement public de l'éducation nationale ou sous contrat avec l'éducation nationale.
- L'avis du chef d'établissement pour chaque vœu de la voie professionnelle (peut être différent).

*Attention : vérifier si l'élève fait une demande de dérogation (voir "FICHE N°7").*

### ✱ SAISIE DES NOTES

- Pour les élèves de troisième générale et de troisième DP6 des établissements de l'académie, les notes du DNB saisies dans NOTANET seront transférées le 15 juin dans AFFELNET. Il est obligatoire de saisir dans NOTANET une note en histoire et géographie.
- Pour les élèves de troisièmes DP6, saisir la moyenne annuelle de "découverte professionnelle" dans la case "technologie".
- Pour les élèves de SEGPA, voir "fiche n°9"
- Pour les autres élèves, saisir les notes obtenues en classe de troisième. Pour chaque discipline, saisir la moyenne des notes obtenues aux trois trimestres — deux décimales possibles.
- **Onze notes à saisir**  
En cas d'absence de note dans une discipline, conserver le NN (affiché par défaut) pour "non noté".
- **La note de savoir-être** concerne uniquement les élèves de SEGPA.

### ✱ LISTE DES ÉLÈVES SAISIS

Il faut éditer la fiche récapitulative de la saisie des vœux de chaque élève et la faire signer par la famille.

## SAISIE EN ÉTABLISSEMENT

## - TABLEAU RÉCAPITULATIF -

Origine de l'élève	Voeu d'affectation	Notes à saisir	Avis du conseil de classe	Procédure particulière
Troisième générale	Seconde GT	Récupération automatique des notes du DNB		
	Sections sportives de haut niveau et secondes "techniques de la musique et de la danse" - Dijon	Récupération automatique des notes du DNB		Avis du spécialiste à adresser au lycée d'accueil qui transmettra à l'IA
Troisième générale	Seconde professionnelle	Récupération automatique des notes du DNB	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Troisième DP6	Seconde professionnelle	Saisir la note de découverte professionnelle dans la case "technologie". Récupération automatique des notes du DNB	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Troisième d'insertion	Première année de CAP Seconde professionnelle	Saisir les notes annuelles	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Troisième SEPGA	Première année de CAP Seconde professionnelle	Quatre notes à saisir : (cf. tableau Fiche n°9)	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Secondes générales et technologiques	Seconde GT	Saisir les notes annuelles de troisième		
	Seconde professionnelle Première année de CAP	Saisir les notes annuelles de troisième	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Seconde professionnelle ou Première année CAP	Redoublement dans la même spécialité de Bac pro, CAP	Deux notes de l'année à saisir : français et mathématiques	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0 Bonus automatique = 5000	
	Réorientation vers un autre Bac pro, CAP	Notes de troisième à saisir (moyenne annuelle)	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Récurrents (retour en formation initiale)	Seconde GT Bac pro - CAP	Non	Non	Pré-affelnet et saisie en IA
DIMA - Dispositifs MGI	Première année de CAP Seconde professionnelle	Non	Non	Pré-affelnet et saisie en IA
Primo-arrivants	Seconde GT	Notes de troisième à saisir (moyenne annuelle)		
	Première année de CAP Seconde professionnelle	Notes de troisième à saisir (moyenne annuelle)	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Elèves de l'enseignement agricole de l'académie et élèves des autres académies	Seconde GT	Notes de troisième à saisir (moyenne annuelle)		
	Première année de CAP Seconde professionnelle	Notes de troisième à saisir (moyenne annuelle)	TFavorable = 300 - Favorable = 200 AssezFavor = 100 - Aucun = 0	
Première GT et deuxième année de CAP ou de BEP Autres classes	Première année de CAP Seconde professionnelle	Non	Non	Compléter un dossier papier et le transmettre à l'IA pour affectation sur places vacantes.

## COMMISSION PRÉ-AFFELNET

---

Elle se tiendra dans chaque département le jeudi 9 juin 2011. Le dossier de candidature est joint en annexe 7. Il est à adresser à l'inspection académique concernée par le premier vœu demandé par l'élève.

### **Sont concernés par la commission PRÉ-AFFELNET :**

- les élèves présentant un problème médical ou un handicap,
- les jeunes demandant un retour en formation initiale (récurrents),
- les élèves inscrits dans un dispositif MGI,
- les élèves de DIMA.

### **✿ ÉLÈVES PRÉSENTANT DES CONTRE-INDICATIONS MÉDICALES IMPORTANTES**

Les vœux sont saisis dans l'établissement d'origine, avec les renseignements habituels (notes et avis du chef d'établissement). Il est important que ces vœux tiennent compte des contre-indications médicales signalées par les médecins scolaires après le conseil de classe du deuxième trimestre.

Les demandes particulières seront traitées en commission PRÉ-AFFELNET, et en fonction de la décision de l'inspecteur d'académie, un «bonus IA» pourra être saisi par les services de l'inspection académique pour permettre une affectation adaptée.

### **✿ RETOUR EN FORMATION INITIALE : LES RÉCURRENTS**

Les candidats au retour en formation initiale doivent :

- rencontrer un conseiller d'orientation psychologue,
- établir un ou plusieurs dossier(s) de demande de retour en formation initiale (un par vœu) lors de cet entretien,
- rencontrer le(s) proviseur(s) des établissements demandés. L'avis favorable de l'équipe éducative est indispensable pour la poursuite de la procédure,
- constituer un dossier de demande d'affectation, accompagné des derniers bulletins scolaires attestant de la décision d'orientation prise en son temps,
- transmettre ces dossiers à la commission PRÉ-AFFELNET pour examen : la commission attribuera une valeur au dossier et un avis.

### **✿ JEUNES ISSUS DE DIMA OU DE DISPOSITIFS MGI**

Constituer un dossier de demande d'affectation à transmettre à l'inspection académique. Les candidatures seront examinées par la commission PRÉ-AFFELNET qui, à partir des informations transmises dans le dossier, estimera «la valeur» de cette demande d'affectation et attribuera un «avis du chef d'établissement» pour permettre aux jeunes d'intégrer la procédure d'affectation.

Dans certains cas, cette demande peut être rejetée.

L'inspection académique est chargée de la saisie.



## CAS PARTICULIERS

### ✿ LES SECTIONS LINGUISTIQUES

**Elles ne donnent plus lieu à procédure d'affectation spécifique.**

Cependant, l'affectation subsiste en seconde générale et technologique de la section européenne Abibac, de la section européenne Bachibac et de la section internationale britannique du Lycée Charles-de-Gaulle à Dijon, de la section européenne Bachibac du lycée Montchapet à Dijon et de la section européenne Bachibac du lycée Pontus de Tyard à Chalon-sur-Saône.

Une procédure particulière est organisée pour ces sections (demande de dossier à adresser aux établissements concernés).

Attention : les vœux des élèves doivent bien être saisis dans la procédure AFFELNET.

La section internationale britannique du lycée Charles-de-Gaulle à Dijon n'est pas concernée par la procédure AFFELNET.

### ✿ LES SECONDES PROFESSIONNELLES "SÉCURITÉ-PRÉVENTION"

Une procédure particulière est également organisée pour ces secondes professionnelles. Se renseigner directement auprès des établissements concernés : LP Pierre Bérégovoy de Fourchambault et LP P. et Marie Curie de Sens.

Attention : les vœux des élèves doivent bien être saisis dans la procédure AFFELNET.

### ✿ DÉROGATIONS

- La demande de dérogation peut porter sur les vœux de 2nde GT avec l'un des enseignements d'exploration suivants : sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques **dans un autre lycée que le lycée de secteur.**

- Faire compléter à la famille la fiche de demande de dérogation.

- Le chef d'établissement doit vérifier et saisir un certain nombre d'informations : élèves boursiers, cas médical, fratrie... qui vont générer des points pour le barème de l'élève.

L'affectation est traitée automatiquement, sans le bonus "lien avec la zone géographique" sur les places restées vacantes, après affectation des élèves du secteur.

- Le dernier vœu formulé par la famille doit concerner obligatoirement une 2nde GT du lycée de secteur avec l'un des enseignements d'exploration suivants : sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques, sauf dans le cas où la famille envisage une poursuite d'étude dans l'enseignement privé ou par apprentissage.

ATTENTION : en cas de modification du lycée de secteur, suite à un déménagement au sein de notre académie, saisir la zone géographique correspondant au nouveau domicile, après avoir contacté l'inspection académique concernée.

## CAS PARTICULIERS (SUITE)

---

### ✿ CAS DES SECTIONS SPORTIVES, DE LA SECONDE "TECHNIQUES DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE" ET DE LA SECONDE PROFESSIONNELLE "CONDUITE ET GESTION D'ENTREPRISES HIPPIQUES"

L'avis du club sportif ou de la Fédération est obligatoire pour l'entrée en section sportive et celui du conservatoire l'est pour l'entrée dans la seconde "techniques de la musique et de la danse".

Dans tous les cas le proviseur du lycée d'accueil réunira l'ensemble des avis et transmettra à l'inspection académique la liste des élèves ayant obtenu un avis favorable. C'est à l'inspection académique que sera saisi "l'avis de gestion IA" ou le classement qui permettra l'affectation.

Pour la section "Conduite et gestion d'entreprises hippiques", les parents fourniront une copie de l'attestation de "Galop 4" au collège, qui la transmettra au lycée d'accueil. Le proviseur fera parvenir à l'inspection académique, la liste des élèves ayant le "Galop 4".

### ✿ APPRENTIS

En cas de rupture de leur contrat dans le cours de l'année qui suit leur sortie de la classe de troisième, une demande d'affectation en seconde professionnelle est à transmettre à l'inspection académique accompagnée de la photocopie des trois bulletins scolaire de troisième. Les notes obtenues en troisième de collège seront saisies et l'«avis du chef d'établissement» sera délivré par l'inspecteur d'académie.

### ✿ PRIMO-ARRIVANTS

Ces jeunes scolarisés en collège ou lycée professionnel participent aux procédures normales d'affectation, dès lors qu'une décision d'orientation a été prise par le chef d'établissement ou le président de la commission d'appel.

## SPÉCIAL COLLÈGE ET TROISIÈME DP6

---

C'est la bonne préparation du dossier qui va conditionner et faciliter la saisie. Vérifier avant tout quels sont les élèves dont la situation doit être étudiée en "PRÉ-AFFELNET" (voir fiche n° 6).

### ✿ DOSSIER

Donner un exemplaire du dossier à tous les élèves, sauf à ceux admis à doubler la troisième, pour lesquels il suffira de saisir la décision du conseil de classe.

Compléter les champs sur le dossier ou coller sur le dossier l'étiquette qu'il est possible d'imprimer à partir de la base élèves. Demander aux parents de bien vérifier l'adresse et les numéros de téléphone. Ne pas oublier de distribuer en même temps la «Note d'information aux parents» (annexe 4).

Les parents ont à compléter ou rectifier les éléments d'information concernant leur enfant, puis à indiquer leurs vœux d'affectation. Il n'est pas obligatoire d'en indiquer trois, mais conseillé en cas de vœux très demandés. Il faut également inscrire les vœux hors académie et les vœux pour le privé et l'apprentissage.

Il n'est pas nécessaire de saisir les notes, sauf pour les élèves de troisième DP6 pour lesquels il faut reporter la moyenne annuelle de "découverte professionnelle" dans la case "technologie", et pour les doublants déjà titulaires du Brevet.

Le chef d'établissement complète la zone géographique et "l'avis du chef d'établissement" pour les vœux vers la voie professionnelle et vérifie si l'élève est concerné par une dérogation.

### ✿ SAISIE

Se reporter à la fiche n°5 saisie en établissement et au "Guide de saisie".

La saisie des vœux devra être réalisée entre le **30 mai et le 20 juin**.

Les modifications faisant suite aux commissions d'appel pourront être effectuées jusqu'au **jeudi 23 juin à 10 h** (saisie des décisions d'appel troisièmes).

### ✿ VALIDATION DE FIN DE SAISIE

La fiche récapitulative de saisie sera éditée après le conseil de classe. Il est conseillé d'éditer la liste des élèves et de leurs vœux, par division, le lendemain de la saisie : cette procédure est une mesure de précaution afin de vérifier les saisies effectuées.

La **validation** de fin de saisie est **obligatoirement réalisée par le chef d'établissement** avant le lundi 20 juin 10 h pour les collèges sans cas d'appel et avant le jeudi 23 juin 10 h pour les collèges ayant des cas d'appel.

## SPÉCIAL SEGPA

La demande d'affectation des élèves de SEGPA doit être saisie dans l'établissement d'origine, à partir du dossier de demande d'affectation.

L'évaluation scolaire et pédagogique est matérialisée par des notes en tenant compte des compétences du socle commun ainsi réparties :

DISCIPLINES AFFELNET	COMPÉTENCES DU SOCLE	ITEMS		NOTES
		PALIER 2	PALIER 3	
FRANÇAIS	1	29 items/ 14.5	13 items / 5.5	20
MATHS	3	31 Items / 15.5	14 items / 4.5	20
SAVOIR ÊTRE	7	8 items / 16	11 items / 4	20
TECHNOLOGIE		Compétences sur 15 Stage en entreprise sur 5		20

Les autres rubriques ne sont pas utilisées ; elles resteront «NN» = non notées.

FRANÇAIS	MATHS	LV1	SVT	SCIENCES PHYSIQUES	EPS	ARTS PLASTIQUES	EDUCATION MUSICALE	TECHNO- LOGIE	LV2	HISTOIRE GÉO	SAVOIR ÊTRE
Coef. 4	Coef. 4	NN	NN	NN	NN	NN	NN	Coef. 4	NN	NN	Coef. 3

Le chef d'établissement donne un avis pour chaque vœu.

Un choix doit être fait parmi quatre valeurs possibles :

TFavorable = 300 - Favorable = 200 - AssezFavor = 100 - Aucun = 0

### ✿ DEMANDE D'AFFECTION EN CAP

Les élèves bénéficient de l'effet filière (2000 points), attribué automatiquement, excepté pour onze spécialités de CAP (voir annexe 2).

### ✿ DEMANDE D'AFFECTION EN CAP «NON PRIORITAIRE», BAC PRO

Voir en annexe 2 la liste des CAP pour lesquels les élèves de SEGPA et ceux de troisième d'insertion ne bénéficient pas du bonus filière.

Ces demandes doivent rester très exceptionnelles.

### ✿ RAPPEL

- Les élèves de SEGPA sont dans le même "groupe d'origine" que ceux de troisième d'insertion.
- Leurs notes seront multipliées par un coefficient 0.7. Ce coefficient a pour objectif de les affecter uniquement sur places vacantes en seconde professionnelle comme dans les onze CAP.
- Leur barème sera augmenté de 2000 points pour les vœux CAP où ils sont prioritaires (sauf onze CAP - cf. annexe 2).

## SPÉCIAL LYCÉE

---

### ✿ ÉLÈVES DE SECONDE PROFESSIONNELLE

**Demande de redoublement dans la même seconde professionnelle du même établissement** : il suffit de saisir deux notes (français et mathématiques) de la seconde en cours et l'avis du chef d'établissement de l'année (quatre valeurs possibles - voir fiche 2).

Un bonus redoublement («effet priorité») sera alors automatiquement attribué (valeur : 5000 points) pour assurer une affectation.

**Demande de réorientation dans une seconde professionnelle différente de celle qui a été suivie au cours de l'année scolaire en cours** : les notes saisies sont celles de la classe de troisième. L'avis du proviseur doit lui aussi être saisi. (TFavorable = 300, Favorable = 200, AssezFavor = 100, Aucun = 0).

### ✿ ÉLÈVES DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- Demande de redoublement en 2nde GT : saisir les notes de troisième et la zone géographique qui correspond au domicile de l'élève.
- Demande de réorientation en 2nde pro ou en 1ère année de CAP : saisir les notes de troisième et l'avis du chef d'établissement.

### ✿ ÉLÈVES DE TROISIÈME DE DP6

Saisir uniquement la moyenne annuelle de "découverte professionnelle" à la place de celle de technologie (cf. fiche n°8).

## SPÉCIAL ÉTABLISSEMENT PRIVÉ

---

### ✿ DEMANDES D'AFFECTATION DANS LE PUBLIC DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN COLLÈGE PRIVÉ SOUS CONTRAT

La demande est saisie dans l'établissement d'origine, sur le site :

<http://intranet.in.ac-dijon.fr/intranet/ServLigne/GestEns/affectation/affectation.htm>

**Dans les établissements privés, l'accès à l'intranet du rectorat de Dijon se fera au moyen de la clé API (clé cryptographique) déjà attribuée à chacun des établissements pour d'autres applications.**

Les consignes sont les mêmes que celles utilisées pour les élèves scolarisés dans le public (voir fiches 3, 4 et 8, ainsi que la fiche récapitulative 5), mais la saisie ne concerne que les élèves demandant un établissement public. La validation du chef d'établissement est nécessaire.

NB : il n'est pas obligatoire de saisir les décisions de redoublement troisième.

### ✿ QUE SAISIR ?

**Bien vérifier que les coordonnées des élèves soient mises à jour.**

- La zone géographique **correspondant au domicile de l'élève**.
- Tous les vœux, y compris pour le privé et l'apprentissage.
- La décision d'orientation.
- Dérogation : vérifier si l'élève demande une dérogation (annexe n°7), et saisir les critères.
- Un avis du chef d'établissement par vœu exprimé vers la voie professionnelle.
- Les établissements qui auront saisi les notes de leurs élèves dans NOTANET, n'auront pas à les ressaisir dans AFFELNET (bascule automatique).

**Il est conseillé d'éditer la fiche récapitulative de saisie, afin de la faire valider par la famille.**

## SPÉCIAL ÉTABLISSEMENT AGRICOLE

---

### ✿ DEMANDES D'AFFECTATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN LYCÉES AGRICOLES PUBLICS OU PRIVÉS

La saisie sera effectuée **du lundi 30 mai au jeudi 16 juin**, à l'adresse suivante :  
**<https://bv.ac-dijon.fr/affelnet3horsaca>**

Lors de la première connexion, l'établissement demandera à utiliser le service en cliquant sur le lien : "s'inscrire". Le RNE et l'adresse électronique seront alors à renseigner. Par retour, l'établissement recevra un courrier électronique lui communiquant son mot de passe.

La fiche de demande d'affectation post-3ème ainsi que la fiche de demande de dérogation sont en ligne à l'adresse :

**<http://www.ac-dijon.fr/Orientation/Outils-professionnels/Affectation-post-3e>**

### ✿ QUE SAISIR ?

Les établissements agricoles doivent saisir :

- **l'INE de l'élève (saisie obligatoire)**. S'il est inconnu, contacter l'inspection académique concernée par le vœu 1 ;
- les nom, prénom, sexe et date de naissance ;
- les nom, prénom, parenté, adresse et numéro de téléphone des responsables légaux ;
- la formation suivie par l'élève ;
- la classe ;
- la zone géographique correspondant au domicile de l'élève ;
- la décision d'orientation ;
- tous les vœux y compris ceux exprimés pour le privé et l'apprentissage ;
- dérogation : les demandes exprimées pour les secondes générales et technologiques agricoles ou la voie professionnelle ne sont pas dérogatoires. Pour les demandes dérogatoires émises vers les secondes générales et technologiques de l'éducation nationale, saisir les critères ;
- un avis du chef d'établissement par vœu exprimé vers la voie professionnelle ;
- les moyennes annuelles de l'élève (si l'élève ne pratique pas certaines disciplines, laisser NN : non noté).

Il est conseillé d'éditer la fiche récapitulative de saisie, afin de la faire valider par la famille.

## SPÉCIAL ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS À L'ACADÉMIE DE DIJON

---

### \* DEMANDES D'AFFECTATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES MINISTÈRES DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ÉTABLISSEMENTS EXTÉRIEURS À L'ACADÉMIE DE DIJON

La saisie sera effectuée **du lundi 30 mai au jeudi 16 juin**, à l'adresse suivante :  
**<https://bv.ac-dijon.fr/affelnet3horsaca>**

Lors de la première connexion, l'établissement demandera à utiliser le service en cliquant sur le lien : "s'inscrire". Le RNE et l'adresse électronique seront alors à renseigner. Par retour, l'établissement recevra un courrier électronique lui communiquant son mot de passe.

La fiche de demande d'affectation post-3ème ainsi que la fiche de demande de dérogation sont en ligne à l'adresse :  
**<http://www.ac-dijon.fr/Orientation/Outils-professionnels/Affectation-post-3e>**

### \* QUE SAISIR ?

Les établissements doivent saisir :

- **I'NE de l'élève (saisie obligatoire)**. S'il est inconnu, contacter l'inspection académique concernée par le vœu 1 ;
- les nom, prénom, sexe et date de naissance ;
- les nom, prénom, parenté, adresse et numéro de téléphone des responsables légaux ;
- la formation suivie par l'élève ;
- la classe ;
- la zone géographique "0000000" (non défini) ;
- la décision d'orientation ;
- tous les vœux y compris ceux exprimés pour le privé et l'apprentissage ;
- l'avis du chef d'établissement pour les vœux de la voie professionnelle ;
- dérogation : toutes les demandes exprimées pour les secondes générales et technologiques de l'éducation nationale sont dérogatoires.

Puis ils devront éditer la fiche récapitulative de saisie et l'envoyer — avant le 16 juin — à l'inspection académique concernée assortie, si nécessaire, de la demande de dérogation.



## AFFECTATION ET NOTIFICATION

### — SUIVI DE L’AFFECTATION —

---

#### **COLLÈGE**

Les collèges ayant eu des cas d'appel doivent avoir effectué et validé l'ensemble des saisies avant le jeudi 23 juin, 10 heures, pour le niveau troisième.

#### **LYCÉE**

Les dernières saisies et la validation s'effectuent le jeudi 23 juin, avant 18 heures, délai de rigueur.

La suite des opérations se déroulera au CETIAD et dans les inspections académiques.

Une fois toutes les données vérifiées et intégrées, PAM réalisera le lissage des notes, puis calculera pour chaque vœu, le barème des élèves qu'il classera par ordre décroissant.

Puis AFFELNET réalisera le tri final et attribuera une seule affectation à chaque élève sur son vœu le mieux placé.

#### **✿ COMMISSION DE VALIDATION**

Dans chaque département, l'inspecteur d'académie responsable de l'affectation, réunira le 24 juin une commission chargée de vérifier le bon fonctionnement de la procédure et le respect des objectifs 2011 (voir fiche 1).

Les résultats de l'affectation seront disponibles dans les établissements le 28 juin. Il appartient aux principaux de collège d'informer leurs élèves sur les résultats de l'affectation.

A cette date, les notifications d'affectation et de classement en liste supplémentaire seront imprimées et adressées aux familles, par les établissements d'accueil. La présentation des notifications dans AFFELNET permet

- aux établissements d'accueil de noter des informations utiles concernant les inscriptions,
- aux établissements d'origine d'organiser le suivi des élèves non affectés en lien avec les capacités d'accueil qui resteront disponibles.

## CALENDRIER DE L'AFFECTATION 2011

Lundi 30 mai	Ouverture du serveur, début des saisies des vœux d'affectation.
Mercredi 8 juin	Commission PRÉ-AFFELNET.
A partir de mardi 14 juin	<b>Début des conseils de classe de troisième</b> Notifications des décisions d'orientation aux familles
A partir de mardi 14 juin	<b>Conseils de classe de seconde</b>
Mercredi 15 juin après-midi	Remontée des notes du DNB (NOTANET) pour les 3 <sup>ème</sup>
Jeudi 16 juin (18h)	Fermeture du serveur pour les établissements agricoles ou extérieurs à l'académie.
Lundi 20 juin (10 h)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AFFELNET : fin des saisies des vœux d'affectation pour tous les établissements.</li> <li>• <b>Validation définitive des vœux d'affectation pour les collèges qui n'ont pas de cas d'appel.</b></li> </ul>
Mercredi 22 juin	<b>COMMISSIONS D'APPEL FIN DE TROISIÈME</b> Saisie des résultats d'appel.
Jeudi 23 juin	<b>COMMISSIONS D'APPEL FIN DE SECONDE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à 10 h Validation de la fin de saisie pour les collèges ayant eu des cas d'appel.</li> <li>• à 18 h Validation définitive des vœux d'affectation pour les lycées après intégration de l'appel. <b>Fermeture définitive du serveur.</b></li> </ul>
Vendredi 24 juin	<ul style="list-style-type: none"> <li>• matin Edition des listes pour la commission de validation.</li> <li>• après-midi Commission départementale de validation de l'affectation post-troisième.</li> </ul>
Mardi 28 juin	Réception des résultats de l'affectation dans les établissements d'origine et d'accueil. Edition des notifications d'affectation par les établissements d'accueil. Communication aux élèves concernés.
Mercredi 29 juin	<b>Début des inscriptions.</b>
Jeudi 30 juin	<b>Ouverture du module "suivi des inscriptions et des places vacantes post affectation" SCONET-SIPA.</b> <b>Début de la consultation des résultats sur le Net.</b>

## LES SECONDES À RECRUTEMENT ACADÉMIQUE

*Elles ne nécessitent pas de demande de dérogation.*

### • Secondes générales et technologiques

- Biotechnologies

- Sciences et laboratoire

- Santé et social

- Sciences de l'ingénieur

- Création et innovation technologiques

- Création et activités artistiques

• Arts visuels

• Arts du spectacle

• Arts du son

• Patrimoines

- Langues et cultures de l'Antiquité

• Grec

• Latin

- Langue vivante 3

• Allemand

• Arabe

• Chinois

• Espagnol

• Italien

• Portugais

• Russe

- Éducation physique et sportive

- Création et culture design

- Européenne Abibac

lycée Charles-de-Gaulle - Dijon

- Européenne Bachibac

lycée Charles-de-Gaulle – Dijon

lycée Montchapet – Dijon

lycée Pontus-de-Tyard - Chalon-sur-Saône

- Section internationale britannique

lycée Charles-de-Gaulle - Dijon

- Sections sportives de haut niveau (recrutement académique et national)

lycée Jean-Marc Boivin - Chevigny-Saint-Sauveur

lycée Emiland-Gauthey - Chalon-sur-Saône

NB : Pour toutes les autres demandes de sections sportives, la dérogation est liée au choix de l'enseignement d'exploration demandé (sauf pour vœu spécifique sport).

- Écologie, agronomie, territoire et développement durable (lycées agricoles)

### • Secondes spécifiques

- Dessinateur en arts appliqués, spécialité céramique

lycée Henry-Moisand - Longchamp

- Techniques de la musique et de la danse, option instrument et option danse

lycée Carnot - Dijon

- Hôtellerie

lycée Le Castel – Dijon

lycée Vauban - Auxerre

## ONZE CAP SANS « BONUS FILIÈRE »

---

Liste des CAP pour lesquels les élèves de SEGPA ou de troisième d'insertion ne bénéficient pas du bonus filière :

**AGENT DE SÉCURITÉ**

**COIFFURE**

**CONDUCTEUR D'ENGINS : TRAVAUX PUBLICS ET CARRIÈRES**

**CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES**

**DÉCORATION EN CÉRAMIQUE**

**PETITE ENFANCE**

**PRODUCTION AGRICOLE**

**SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCORATION**

**TAILLEUR DE PIERRE - MARBRIER DU BÂTIMENT ET DE LA DÉCORATION**

**TOURNAGE EN CÉRAMIQUE.**

**VIGNE ET VIN**

## TABLEAU DES COEFFICIENTS

## SECONDE

	français	maths	lv1	svt	physique chimie	eps	arts plastiques	éducation musicale	technologie	lv2	histoire géographie	savoir être
SECONDE GT *	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	2	
SECONDE SPÉCIFIQUE ARTS APPLIQUÉS : CÉRAMIQUE	5	2	2				3		1		2	
SECONDE SPÉCIFIQUE INSTRUMENT DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE OPTION INSTRUMENT	3	1	2					9				
SECONDE SPÉCIFIQUE HÔTELLERIE	3	2	3			1	1			2	3	
SECONDE SECTION SPORTIVE	2	2	2	2	2	3					2	

\* le total des coefficients fait 14 : seules les 3 disciplines (français, maths et histoire-géographie) du diplôme national du brevet sont affectées du coefficient 2.

## TABLEAU DES COEFFICIENTS

## CAP • BEP • BAC PRO 3 ANS

	français	maths	lv1	svt	physique chimie	eps	arts plastiques	éducation musicale	technologie	lv2	histoire géographie	savoir être
<b>ADMINISTRATION COMPTABILITÉ</b>												
BAC PRO COMPTABILITÉ	4	3	3				1		2		1	
BAC PRO SECRÉTARIAT	4	3	3				1		2		1	
<b>AGRICULTURE ÉLEVAGE AMÉNAGEMENT FORÊT NATURE</b>												
CAPA PRODUCTION AGRICOLE, UTILISATION DES MATÉRIELS - productions animales	3	3		3	2	2			2			
CAPA PRODUCTIONS HORTICOLES FLORALES LÉGUMIÈRE	4	4							4			3
CAPA TRAVAUX PAYSAGERS	4	4							4			3
CAPA VIGNE ET VIN	3	3		3	2	2			2			
BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	2	3	1	2	2	2	1		1		1	
BAC PRO CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE	2	3	1	3	1	3			1		1	
BAC PRO CGEA* - SYSTÈMES À DOMINANTE CULTURES	3	3		2	2	2			2		1	
BAC PRO CGEA* - SYSTÈMES À DOMINANTE ÉLEVAGE	2	3	1	2	2	2			2		1	
BAC PRO CGEA* - VIGNE ET VIN	2	3	1	3	2	1			2		1	
BAC PRO GESTION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA FAUNE	2	3	1	2	2	2			2		1	
BAC PRO GESTION ET CONDUITE DE CHANTIERS FORESTIERS	2	3	1	2	2	2			2		1	
BAC PRO PRODUCTIONS AQUACOLES	2	3	1	2	2	2			2		1	
BAC PRO PRODUCTIONS HORTICOLES	2	3	1	2	2	1	1		2		1	
<b>ALIMENTATION HÔTELLERIE RESTAURATION</b>												
CAP AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	4	4							4			3
CAP ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEUX FAMILIAL ET COLLECTIF	4	4							4			3
CAP CUISINE	4	4							4			3
CAP RESTAURANT	4	4							4			3
CAP SERVICES HÔTELIERS	4	4							4			3
BAC PRO BIO-INDUSTRIE DE TRANSFORMATION	3	3	1	2	2				3		1	
BAC PRO BOULANGER - PÂTISSIER	3	3	3				1		3		2	
BAC PRO LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITE	3	3	1	2	3				3			
BAC PRO CUISINE	3	3	3				1		3		2	
BAC PRO COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	3	3	3				1		3		2	

\* CGEA : conduite et gestion de l'exploitation agricole

## TABLEAU DES COEFFICIENTS

## CAP • BEP • BAC PRO 3 ANS

	français	maths	lv1	svt	physique chimie	eps	arts plastiques	éducation musicale	technologie	lv2	histoire géographie	savoir être
<b>AUTOMOBILE ENGINES</b>												
CAP MAINTENANCE DES MATÉRIELS option matériels de parcs et jardin	4	4							4			3
CAP MAINTENANCE DES MATÉRIELS option matériels TP et de manutention (71)	4	4							4			3
CAP MAINTENANCE DES MATÉRIELS option tracteurs et matériels agricoles (71)	4	4							4			3
CAP MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES option véhicules particuliers	4	4							4			3
BAC PRO AERONAUTIQUE option mécanicien systèmes cellules	3	3	1		2	1			5			
BAC PRO MAINTENANCE DES MATÉRIELS option A agricoles	3	3	1		2	1			4		1	
BAC PRO MAINTENANCE DES MATÉRIELS option B travaux publics et manutention	3	3	1		2	1			4		1	
BAC PRO MAINTENANCE DES MATÉRIELS option C parcs et jardins	3	3	1		2	1			4		1	
BAC PRO MAINTENANCE DES VÉHICULES AUTOMOBILES option voitures particulières	3	3	2		2	1			4			
<b>BÂTIMENT TRAVAUX PUBLICS</b>												
CAP CONDUCTEUR D'ENGINS TRAVAUX PUBLICS ET CARRIERES	3	3			2	2			4		1	
CAP CONSTRUCTEUR BÉTON ARMÉ BÂTIMENT	4	4							4			3
CAP INSTALLATEUR SANITAIRE	4	4							4			3
CAP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS	4	4							4			3
CAP TAILLEUR DE PIERRE, MARBRIER DU BÂTIMENT ET DE LA DÉCORATION	2	3			1	1	3		5			
BAC PRO AMÉNAGEMENT ET FINITION DU BÂTIMENT	2	3	1		2	1			5		1	
BAC PRO INTERVENTION SUR LE PATRIMOINE BÂTI	2	3	1		2	1	1		4		1	
BAC PRO TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option A études et économie	3	3	1		2		1		4		1	
BAC PRO TECHNICIEN D'ÉTUDES DU BÂTIMENT option B assistant en architecture	3	3	1		2		1		4		1	
BAC PRO TECHNICIEN DU BÂTIMENT ORGANISATION ET RÉALISATION DU GROS ŒUVRE	2	3	1		2	1			5		1	
BAC PRO TECHNICIEN GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE	3	3	1		3	1			3		1	
BAC PRO TRAVAUX PUBLICS	2	3	1		2	1			5		1	
<b>BOIS AMEUBLEMENT</b>												
CAP CHARPENTIER BOIS	4	4							4			3
CAP CONSTRUCTEUR BOIS	4	4							4			3
CAP ÉBÉNISTE	4	4							4			3
CAP MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT	4	4							4			3
BAC PRO ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART : ÉBÉNISTE	2	3	2		1	1	3		3			
BAC PRO TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	2	3	2		2	1	2		3			
BAC PRO TECHNICIEN DE FABRICATION BMA	2	3	2		2	1	2		3			
BAC PRO TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	2	3	2		2	1	2		3			
<b>CHIMIE - PHYSIQUE</b>												
BAC PRO INDUSTRIES DE PROCÉDES	3	3	1		2				5		1	

## TABLEAU DES COEFFICIENTS

## CAP • BEP • BAC PRO 3 ANS

	français	maths	lv1	svt	physique chimie	eps	arts plastiques	éducation musicale	technologie	lv2	histoire géographie	savoir être
<b>COMMERCE VENTE</b>												
CAP EMPLOYÉ DE COMMERCE MULTI-SPECIALITÉS	4	4							4			3
CAP EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ option A : produits alimentaires	4	4							4			3
CAP EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ option B : produits d'équipement courant	4	4							4			3
BAC PRO COMMERCE	4	3	3			1	2				2	
BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION - produits alimentaires	3	3	2	2	1	1	1		1		1	
BAC PRO TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION - vins et spiritueux	3	3	2	2	1	1	1		1		1	
BAC PRO VENTE (PROSPECTION, NÉGOCIATION, SUIVI DE CLIENTÈLE)	4	3	3			1	2				2	
<b>ÉLECTRICITÉ ÉLECTRONIQUE ÉNERGIE</b>												
CAP INSTALLATEUR THERMIQUE	4	4							4			3
CAP PRÉPARATION RÉALISATION D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES	4	4							4			3
BAC PRO ÉLECTROTECHNIQUE ÉNERGIE ET ÉQUIPEMENTS COMMUNICANTS	3	3	1		3				5			
BAC PRO ENVIRONNEMENT NUCLÉAIRE	3	3	1		3				5			
BAC PRO SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES NUMÉRIQUES	2	3	3		2				5			
BAC PRO TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR	2	3	1		3	1			4		1	
BAC PRO TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIM.	2	3	1		3	1			4		1	
BAC PRO TECHNICIEN MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIM.	2	3	1		3	1			4		1	
<b>HYGIÈNE SÉCURITÉ</b>												
CAP AGENT DE SÉCURITÉ	3	2		1	2	4			3			
CAP MAINTENANCE ET HYGIÈNE DES LOCAUX	4	4							4			3
BAC PRO HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT	2	3	1	3	2	1			3			
BAC PRO SÉCURITÉ PRÉVENTION	2	3	1	2	2	2			2		1	
<b>INDUSTRIES GRAPHIQUES</b>												
CAP SIGNALÉTIQUE, ENSEIGNE ET DÉCOR	3	3	2	1	1		3	1			1	
BAC PRO PRODUCTION IMPRIMÉE	3	3	1	2	1		2		3			
BAC PRO PRODUCTION GRAPHIQUE	3	3	1	2	1		3		2			
<b>MATÉRIAUX MÉTAUX PLASTIQUES PAPIER</b>												
CAP DÉCORATION EN CÉRAMIQUE	2	3			1	1	4		4			
CAP RÉALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	4	4							4			3
CAP RÉPARATION DES CARROSSERIES	4	4							4			3
CAP SERRURIER MÉTALLIER	4	4							4			3
CAP TOURNAGE EN CÉRAMIQUE	2	3			1	1	4		4			
BAC PRO PLASTIQUES ET COMPOSITES	3	3	1		2				5		1	
BAC PRO OUVRAGES DU BATIMENT : MÉTALLERIE	3	3	1		2	1			4		1	
BAC PRO RÉPARATION DES CARROSSERIES	3	3	2		2	1			4			
BAC PRO TECHNICIEN EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	3	3	1		2	1			4		1	
BAC PRO TECHNICIEN MODELEUR	3	3	1		1	1			5		1	

## TABLEAU DES COEFFICIENTS

## CAP • BEP • BAC PRO 3 ANS

	français	maths	lv1	svt	physique chimie	eps	arts plastiques	éducation musicale	technologie	lv2	histoire géographie	savoir être
<b>PRODUCTIQUE MÉCANIQUE</b>												
CAP CONDUITE DE SYSTÈMES INDUSTRIELS	4	4							4			3
BAC PRO ÉTUDE ET DÉFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	3	3	1		2		1		4		1	
BAC PRO MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS	3	3	1		2				5		1	
BAC PRO MICROTECHNIQUES	3	3	1		3				5			
BAC PRO PILOTAGE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION AUTOMATISÉE	3	3	1		2				5		1	
BAC PRO TECHNICIEN D'USINAGE	3	3	1		2	1			4		1	
BAC PRO TECHNICIEN OUTILLEUR	3	3	1		2	1			4		1	
<b>SANTÉ SOCIAL SOINS</b>												
CAP COIFFURE	3	3	1	3	1		2		1		1	
CAP PETITE ENFANCE	4	3		3	1		1		2		1	
CAPA SERVICES EN MILIEU RURAL	4	4							4			3
BAC PRO ACCUEIL RELATIONS CLIENTS ET USAGERS	4	3	3			1			2		2	
BAC PRO ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE	4	1	1	3	2	2			2			
BAC PRO ESTHÉTIQUE - COSMÉTIQUE - PARFUMERIE	3	2	2	3	2		2		1			
BAC PRO PROTHÈSE DENTAIRE	2	3	1	3	2		2		2			
BAC PRO SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	4	1	2	2	1	2			2		1	
BAC PRO SERVICES PROXIMITÉ ET VIE LOCALE	4	1	2	2	1	2			2		1	
<b>TEXTILE HABILLEMENT</b>												
CAP ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES EN ENTREPRISES INDUSTRIELLES	4	4							4			3
CAP MÉTIER DU PRESSING	4	4							4			3
CAP TAPISSIER-E AMEUBLEMENT EN DÉCOR ET SIÈGE	4	4							4			3
BAC PRO ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART : TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	3	3	2	1	1		3		2			
BAC PRO MÉTIERS DE LA MODE - VÊTEMENTS	3	3	3		1		3		2			
<b>TRANSPORT MAGASINAGE</b>												
CAP AGENT D'ENTREPOSAGE ET DE MESSAGERIE	4	4							4			3
CAP CONDUCTEUR LIVREUR DE MARCHANDISES	3	3	2	1	1	1			2		2	
BAC PRO CONDUCTEUR TRANSPORT ROUTIER MARCHANDISE	3	3	2		1	1			3		2	
BAC PRO LOGISTIQUE	3	3	1				2		4		2	
BAC PRO TRANSPORT	3	3	1				2		4		2	

Pour les CAP (sauf les onze CAP de l'annexe 2), les coefficients sont affectés aux notes demandées pour les dossiers des élèves de SEGPA



## NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS

### POUR BIEN COMPRENDRE LA PROCÉDURE

1 - Vous exprimez sur le dossier de demande d'affectation l'ensemble de vos intentions. Toutefois, l'inspecteur d'académie ne procède à l'affectation des élèves que dans les établissements publics.

2 - Votre enfant ne peut être affecté que dans une voie de formation conforme à la décision d'orientation du chef d'établissement (ou de la commission d'appel).

3 - A la fin du moins de juin, lorsque les résultats de l'affectation vous auront été notifiés par écrit, vous effectuerez les démarches d'inscription auprès des établissements.

4 - Vous pouvez obtenir de l'aide, notamment pour des situations particulières, auprès du professeur principal de la classe fréquentée par votre enfant et auprès du conseiller d'orientation psychologue.

**LE DOSSIER DOIT ÊTRE RETOURNÉ À L'ÉTABLISSEMENT AVANT LE :**

Pour bien remplir le dossier de demande d'affectation après la classe de 3<sup>e</sup> :

#### ✿ VOUS N'AVEZ QU'UN SEUL DOSSIER À REMPLIR

Pour l'affectation de votre enfant dans un établissement public (ministère de l'éducation nationale ou ministère de l'agriculture) de l'académie de Dijon, un seul dossier est à remplir.

#### ✿ PORTEZ-Y TOUS VOS VŒUX, TROIS AU MAXIMUM

Classez vos vœux par ordre de préférence.

- Pour une seconde générale et technologique, indiquez les enseignements d'exploration demandés.
- Pour une seconde professionnelle (BAC PRO) ou une première année de CAP, indiquez la spécialité demandée.
- Précisez toujours l'établissement demandé, qu'il soit public ou privé.
- Indiquez également si vous envisagez la voie de l'apprentissage.

#### ✿ L'ORDRE DES VŒUX

Apportez une attention particulière à l'ordre des vœux.

La procédure d'affectation s'appuie sur un barème prenant essentiellement en compte les résultats scolaires. Mais pour donner satisfaction au plus grand nombre d'élèves sur leur vœu préféré, un bonus s'ajoute au barème du premier vœu.

#### ✿ GARANTISSEZ L'AFFECTION DE VOTRE ENFANT

- En seconde générale et technologique, certains enseignements d'exploration ont un nombre de places limité. Pour ne pas prendre le risque que votre enfant soit sans affectation, il convient que le dernier vœu soit obligatoirement un vœu en 2<sup>nd</sup>e GT dans l'établissement de secteur avec l'un des enseignements d'exploration suivants : sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques, sauf dans le cas où la famille envisage une poursuite d'étude dans l'enseignement privé ou par apprentissage.
- En seconde professionnelle (1<sup>ère</sup> année de BAC PRO, 1<sup>ère</sup> année de CAP), il est vivement conseillé de faire plusieurs vœux si des sections sélectives sont demandées.

#### ✿ DÉROGATION DE SECTEUR

Vérifiez qu'une demande de dérogation à la carte scolaire n'est pas nécessaire.

Il n'y a aucune demande de dérogation à solliciter pour être affecté en seconde professionnelle (BAC PRO, BEP), en première année de CAP, dans un établissement agricole et en seconde générale et technologique à recrutement académique.

La carte scolaire est assouplie en seconde générale et technologique. La règle commune est que les élèves sont inscrits dans l'établissement de secteur. Mais chaque famille a la liberté de demander une dérogation pour un établissement différent de celui de son secteur de rattachement. La demande peut porter sur tous les vœux. Cependant, il est fortement conseillé de faire un vœu sur le lycée de secteur pour avoir une affectation assurée. La demande de dérogation est satisfaite s'il y a de la place dans l'établissement demandé après affectation des élèves de secteur.

#### ✿ LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Il attribue un bonus, appelé "Avis du chef d'établissement" pour les vœux vers la voie professionnelle, qui traduit l'assiduité et l'investissement du jeune dans son travail et l'engagement dans son projet d'orientation (démarches visant à s'informer, visites d'établissements, d'entreprises...). Cet avis peut prendre quatre valeurs :

TFavorable = 300 - Favorable = 200 - AssezFavor = 100 - Aucun = 0



NOM et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

**POUR LES ÉLÈVES QUI DEMANDENT UNE AFFECTATION :**

- EN SECONDE PROFESSIONNELLE (BAC PRO),
- EN PREMIÈRE ANNÉE DE CAP,
- EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE.

**À COMPLÉTER PAR LE CONSEIL DE CLASSE**

- **Elèves de troisième de collège ou de LP ayant des notes dans NOTANET** : pas de saisie.
- **Elèves redoublant la troisième et déjà titulaires du Brevet** : saisir les notes de troisième.
- **Elèves de troisième DP6** : saisir la note de « découverte professionnelle » dans la case « Technologie ».
- **Elèves de troisième d'insertion** : saisir les notes de troisième.
- **Elèves de troisième SEGPA** : VOIR FICHE N°9 DU GUIDE AFFELNET.
- **Elèves de secondes professionnelles ou première année de CAP souhaitant doubler dans la même section** : saisir deux notes : français et mathématiques.
- **Elèves de secondes professionnelles ou première année de CAP souhaitant changer de spécialité** : saisir les notes de troisième.
- **Elèves de seconde de détermination** : saisir les notes de troisième.
- **Elèves de l'enseignement agricole public et privé** : saisir les notes de troisième.

**SAISIR LES MOYENNES ANNUELLES AVEC DEUX DÉCIMALES APRES LE POINT**

ATTENTION : METTRE **UN POINT** A LA PLACE DE LA VIRGULE (exemple : 10.07)

FRANÇAIS	MATHÉMATIQUES	LV1	SVT	SCIENCES PHYSIQUES	EPS	ARTS PLASTIQUES	EDUCATION MUSICALE	TECHNOLOGIE	LV2	HISTOIRE GÉO	SAVOIR-ÊTRE

**AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT**

**A SAISIR POUR CHACUN DES VŒUX ÉMIS  
VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE**

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT				
VCEU 1	TFAVORABLE = 300	FAVORABLE = 200	ASSEZFAVOR = 100	AUCUN = 0
	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
VCEU 2	TFAVORABLE = 300	FAVORABLE = 200	ASSEZFAVOR = 100	AUCUN = 0
	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
VCEU 3	TFAVORABLE = 300	FAVORABLE = 200	ASSEZFAVOR = 100	AUCUN = 0
	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>	<input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du chef d'établissement :

# DEMANDE DE DÉROGATION

## À L'ENTRÉE EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- JUIN 2011 -

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



à retourner au chef de l'établissement où l'élève est actuellement scolarisé

### À REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM – Prénom de l'élève \_\_\_\_\_  
 Sexe :  F  M Né(e) le \_\_\_\_\_  
 NOM – Prénom du représentant légal \_\_\_\_\_  
**Qualité :**  Père  Mère  Tuteur  
 Téléphone \_\_\_\_\_  
 Adresse complète \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ**  
**EN 2010-2011**  
**Nom et adresse de l'établissement**  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 En classe de \_\_\_\_\_  
 Langue vivante 1 \_\_\_\_\_  
 Langue vivante 2 \_\_\_\_\_

LYCÉE DE SECTEUR	LYCÉE(S) ET ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION DEMANDÉ(S)		
	VŒU 1	VŒU 2	VŒU 3
Nom et adresse de l'établissement	Nom et adresse de l'établissement	Nom et adresse de l'établissement	Nom et adresse de l'établissement
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	Enseignements d'exploration	Enseignements d'exploration	Enseignements d'exploration
_____	1 _____	1 _____	1 _____
_____	2 _____	2 _____	2 _____

**RAPPEL : \_ SI LA FAMILLE EXPRIME TROIS VŒUX DE DÉROGATION À LA CARTE SCOLAIRE, L'ÉLÈVE ENCOURT LE RISQUE DE NE PAS OBTENIR D'AFFECTATION**

### CRITÈRES DE DÉROGATION PRIORITAIRES

Cochez la case si la réponse est « oui »

- Élève souffrant d'un handicap (reconnu MDPH)
- Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- Élève boursier
- Élève devant suivre un parcours scolaire particulier
- Élève Frère ou sœur scolarisé(e) dans l'établissement demandé
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé
- Autre motif \_\_\_\_\_

### MOTIF DE LA DEMANDE (JOINDRE ÉVENTUELLEMENT DES JUSTIFICATIFS)

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

A ..... le .....  
 Signature du responsable légal :

A ..... le .....  
 Signature du chef d'établissement :

# DOSSIER DE CANDIDATURE À LA COMMISSION PRÉ-AFFELNET

- JUIN 2011 -

## À REMPLIR PAR LA FAMILLE

NOM – Prénom de l'élève \_\_\_\_\_

Sexe :  F  M Né(e) le \_\_\_\_\_

NOM – Prénom du représentant légal (ou des représentants légaux)  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Qualité :  Père  Mère  Tuteur

Téléphone \_\_\_\_\_

Adresse de la famille \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

### SITUATION ACTUELLE

• ORIGINE SCOLAIRE :

- DIMA  
 DISPOSITIF MGI  
 RETOUR EN FORMATION INITIALE  
 SITUATION MÉDICALE OU DE HANDICAP  
 (joindre un avis du médecin sous pli cacheté)  
 AUTRE

• LANGUES VIVANTES ÉTUDIÉES :

LV1 \_\_\_\_\_

LV2 \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE LA FAMILLE

2 <sup>NDE</sup> GT OU 2 <sup>NDE</sup> PRO OU 1 <sup>E</sup> ANNÉE DE CAP	ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ	RÉGIME
<b>VCEU 1</b> <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> GT <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> année de CAP Spécialité professionnelle _____ ou enseignements d'exploration _____	_____	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
<b>VCEU 2</b> <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> GT <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> année de CAP Spécialité professionnelle _____ ou enseignements d'exploration _____	_____	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
<b>VCEU 3</b> <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> GT <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> PRO <input type="checkbox"/> 1 <sup>er</sup> année de CAP Spécialité professionnelle _____ ou enseignements d'exploration _____	_____	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne

A ..... le .....  
Signature du responsable légal :

## AVIS MOTIVÉ DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT ET DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

A ..... le .....  
Signature du chef d'établissement :

### PIÈCES À JOINDRE SELON LA SITUATION

- BULLETINS TRIMESTRIELS
- TOUT DOCUMENT ATTESTANT DES COMPÉTENCES ET PERMETTANT UNE APPRÉCIATION DES CANDIDATURES
- AVIS MÉDICAL SOUS PLI CACHETÉ

### DÉCISION DE LA COMMISSION PRÉ-AFFELNET

ÉLÈVE INTÉGRÉ DANS AFFELNET	NOTE ATTRIBUÉE	BONUS
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="text" value="/20"/>	<input type="text"/>
A ..... le ..... L'inspecteur d'académie,		

**GUIDE DE L'ÉTABLISSEMENT AFFELNET - AFFECTATION SUR LE NET  
AFFECTATION EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE,  
SECONDE PROFESSIONNELLE ET PREMIÈRE ANNÉE DE CAP**

EST UNE PUBLICATION DU RECTORAT • SAIO DE DIJON • AVRIL 2011

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION	LAURENT HUGOT, CHEF DU SAIO
RÉDACTRICE	JOSÉPHE CASTELLANI- RÜCKSTÜHL, DIRECTRICE DE CIO, ADJOINTE AU CHEF DU SAIO
MAQUETTE	SOPHIE OSAYI ORAGE, SAIO
MISE À JOUR	SYLVIE JOUGNOT, SAIO

REMERCIEMENTS À MESDAMES ET MESSIEURS LES INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
CHARGÉS DE L'ORIENTATION DANS L'ACADÉMIE DE DIJON